

Randos pédestres

4 juillet 2021

Règlement de l'épreuve

L'épreuve respecte le cahier des charges de la Fédération Française de Randonnée

Article 1 : Présentation des épreuves

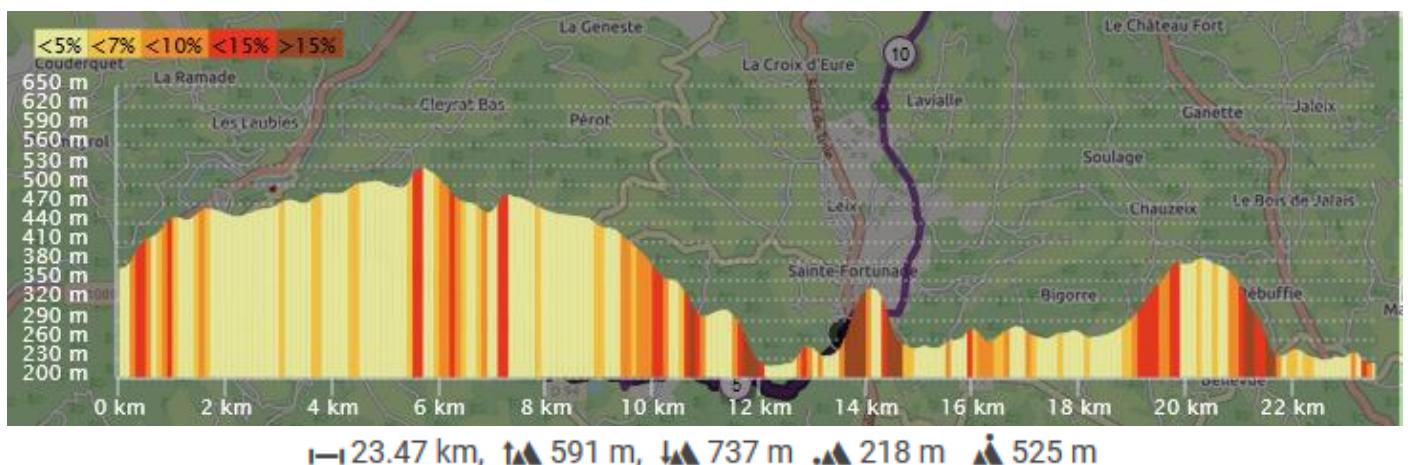
Article 1-1 : La rando moyenne de 24 km

Ce parcours de **24 km environ**, entre la commune de Cornil (stade de foot) et le site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le départ sera donné **entre 8h30 et 9h30 avec le port du masque obligatoire**. Le parcours sera sécurisé jusqu'au dernier partant à 9h30.



Article 1-2 : La rando courte 11km

Ce parcours de **11 km environ**, entre la commune de Chanac et le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

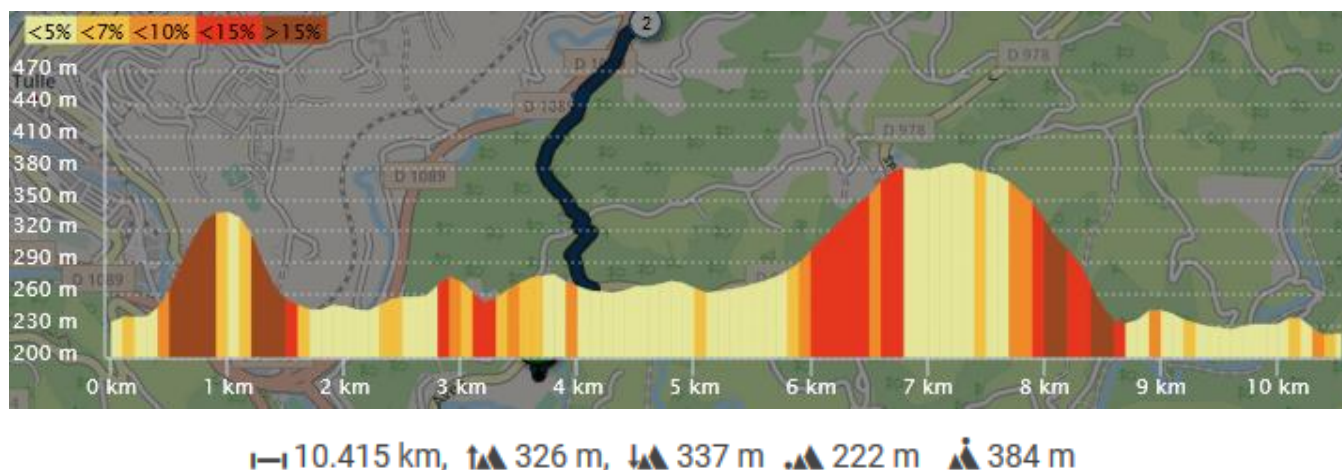
BRIVE



La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le départ sera donné **entre 10h et 11h avec le port du masque obligatoire**. Le parcours sera sécurisé jusqu'au dernier partant à 11h.



Article 2 : Inscriptions

Soucieux de notre environnement et de la crise sanitaire, les inscriptions se font uniquement par internet sur le site www.latullebrivenature.com au tarif de (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :

- 7€ pour la rando moyenne ;
- 6€ pour la rando courte.
- avant **le 20 juin 2021 à 20h** si paiement par chèque ;
- avant **le 2 juillet 2021 à 20h** si paiement par carte bancaire.

Pour cause de crise sanitaire il n'y aura que 500 places disponibles pour chaque distance.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du paiement.

Si vous payez par chèque la date butoir pour s'inscrire est le dimanche 20 juin 2021 et le chèque doit être envoyé au plus tard le lundi 21 juin 2021, cachet de la poste faisant foi.

Attention : aucun courrier ne vous sera envoyé. Il sera nécessaire d'imprimer votre facture ou votre confirmation d'inscription et de l'avoir sur vous le jour de l'épreuve. Cela permettra de justifier votre inscription en cas de contrôle et de pouvoir vous identifier en cas d'accident grave.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 3 : Ravitaillement

Pour cause de crise sanitaire aucun ravitaillement n'est prévu, vous devrez donc être en autonomie complète concernant l'eau et la nourriture.

Article 4 : Transports

Pour bénéficier des transports gratuits, sous réserve d'autorisation des pouvoirs publics en rapport avec la crise sanitaire et **avec port du masque obligatoire** :

- à l'aller
 - o Tulle-Cornil : départ 8h10
 - o Tulle-Chanac : départ 9h45
 - o Brive-Cornil : départ 8h
 - o Brive-Chanac : départ 9h30
- et/ou au retour Tulle-Brive : départs de 11h30 à 15h30

La réservation est obligatoire par internet avant le 27 juin 2021 lors de votre inscription (attention, nombre de places limité). Le coupon transport vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer pour le présenter lors de votre montée dans le bus.

Attention, le transport retour est direct entre Tulle et Brive. Il ne passe pas par Chanac et Cornil.

Conseils :

Les différents sites de départ n'ayant pas de capacité de parking suffisante, nous vous recommandons d'utiliser les transports mis gratuitement à votre disposition.

Pour les personnes qui sont un peu éloignées de Brive ou de Tulle, il est plus pratique de :

- laisser la voiture à l'arrivée à Tulle ;
- prendre la navette entre Tulle et le site de départ.

Cela leur permettra de retrouver leur véhicule à l'arrivée et de ne pas dépendre de la navette retour qui ne dessert que Brive.

Article 5 : Généralités

Article 6-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) **aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Seule l'annulation pour cause de COVID 19 engendrera un remboursement hors frais d'inscription

Article 6-2 : Sécurité

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile de la Fédération Française de Randonnée.
- **NUMERO de SECURITE : 05 44 40 69 50**
Ce numéro est à utiliser si vous avez un problème de sécurité (accident, blessure, si vous êtes perdu) n'utilisez pas ce numéro pour une demande de renseignements. Non seulement vous encombrez une ligne destinée aux secours, mais en plus la personne qui sera en ligne n'aura pas les renseignements demandés.
- Tout participant se doit de signaler un randonneur en difficulté au poste le plus proche.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des jalonnes de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

Article 6-3 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants doivent contrôler si leur assurance leur permet de participer à ce type d'épreuve.

Toute personne non inscrite au départ ainsi que toute personne abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance.

Article 6-4 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 6-5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 6-6 : Trace GPX

Comme les parcours traversent de nombreuses propriétés privées, pour lesquelles nous n'avons des conventions de passage que pour le jour de la course, nous ne donnerons pas les traces GPX.

Article 6-7 : Chiens

Nos amis les chiens ne sont pas autorisés à participer aux différentes épreuves.